REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20002341400069

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET DE L'EAU REGIE DE L'EAU

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE GESTION COMPTABLE ROUEN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: REGIE DE L'EAU (2)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 3 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20 IV - Annexes A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 2.7 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 28 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 33 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 34 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 35 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 37 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 38 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 39 A3.2 - Etalement des provisions 40 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 41 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 42 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A6 - Etat des charges transférées Sans Objet A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Obiet B1.6 - Etat des autres engagements donnés 45 B1.7 - Etat des engagements reçus 47 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 48 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 52 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 53

54

55

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

D - Arrêté et signaturesD - Arrêté et signatures

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

I – INFORMATIONS GENERALES	ı
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
VUE D'ENSEMBLE	A 1	

FXPI	OIT	۸Т		N
		4	. ,	IV

		EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	91 659 005,00	91 659 005,00			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00			
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	91 659 005,00	91 659 005,00			
	INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	34 003 500,00	34 003 500,00			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	(2)	0,00	0,00			
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	34 003 500,00	34 003 500,00			
		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	125 662 505,00	125 662 505,00			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	45 328 501,00	0,00	45 401 014,00	45 401 014,00	45 401 014,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 001 509,00	0,00	12 472 489,00	12 472 489,00	12 472 489,00
014	Atténuations de produits	9 500 000,00	0,00	9 600 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 256 166,00	0,00	2 395 494,00	2 395 494,00	2 395 494,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	69 086 176,00	0,00	69 868 997,00	69 868 997,00	69 868 997,00
66	Charges financières	602 445,00	0,00	455 905,00	455 905,00	455 905,00
67	Charges exceptionnelles	3 974 600,00	0,00	4 174 600,00	4 174 600,00	4 174 600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	320 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	73 983 221,00	0,00	75 299 502,00	75 299 502,00	75 299 502,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	6 029 081,00		8 555 053,00	8 555 053,00	8 555 053,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	7 745 275,00		7 804 450,00	7 804 450,00	7 804 450,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
To	Total des dépenses d'ordre d'exploitation			16 359 503,00	16 359 503,00	16 359 503,00
	TOTAL	87 757 577,00	0,00	91 659 005,00	91 659 005,00	91 659 005,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 91 659 005,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	90 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	86 247 472,00	0,00	90 122 000,00	90 122 000,00	90 122 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	44 500,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	122 005,00	0,00	140 405,00	140 405,00	140 405,00
1	Total des recettes de gestion des services	86 503 977,00	0,00	90 402 405,00	90 402 405,00	90 402 405,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	731 500,00	0,00	734 500,00	734 500,00	734 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	87 235 477,00	0,00	91 136 905,00	91 136 905,00	91 136 905,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	522 100,00		522 100,00	522 100,00	522 100,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	522 100,00		522 100,00	522 100,00	522 100,00
TOTAL		87 757 577,00	0,00	91 659 005,00	91 659 005,00	91 659 005,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 91 659 005,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	15 837 403,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Chap. Libellé		Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		budget précédent (1)	(-)			
20	Immobilisations incorporelles	1 309 000,00	0,00	1 736 800,00	1 736 800,00	1 736 800,00
21	Immobilisations corporelles	4 163 900,00	0,00	4 613 600,00	4 613 600,00	4 613 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 865 003,00	0,00	20 259 500,00	20 259 500,00	20 259 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	20 337 903,00	0,00	26 609 900,00	26 609 900,00	26 609 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 159 000,00	0,00	6 870 000,00	6 870 000,00	6 870 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 160 000,00	0,00	6 871 500,00	6 871 500,00	6 871 500,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	28 497 903,00	0,00	33 481 400,00	33 481 400,00	33 481 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	522 100,00		522 100,00	522 100,00	522 100,00
041	041 Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	522 100,00		522 100,00	522 100,00	522 100,00
TOTAL		29 020 003,00	0,00	34 003 500,00	34 003 500,00	34 003 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	C	0,00
	=	
	Tr.	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 34 003 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap. Libellé		Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
		budget précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)	
13	Subventions	684 000,00	0,00	921 420,00	921 420,00	921 420,00	
	d'investissement						
16	Emprunts et dettes	14 560 647,00	0,00	16 721 077,00	16 721 077,00	16 721 077,00	
	assimilées (hors 165)			·		·	
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	incorporelles						
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	corporelles						
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	en affectation						
23	Immobilisations en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	cours		-				
Т	otal des recettes	15 244 647,00	0,00	17 642 497,00	17 642 497,00	17 642 497,00	
	d'équipement						
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	et réserves						
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	cautionnements reçus						
18	Compte de liaison :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	affectat° (BA,régie) (5) Participat° et créances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26	rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
21	financières	1 000,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00	
Total d	es recettes financières	1 000.00	0.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	
45	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	pour le compte de	,,,,,	.,	.,	,,,,	,,,,	
	tiers (6)						
Total des recettes réelles		15 245 647,00	0,00	17 643 997,00	17 643 997,00	17 643 997,00	
d'	'investissement			,	,	,	
021	Virement de la section	6 029 081,00		8 555 053,00	8 555 053,00	8 555 053.00	
	d'exploitation (4)			- ,			
	a exploitation (4)	l l			I		

040	Opérat° ordre transfert	7 745 275,00		7 804 450,00	7 804 450,00	7 804 450,00
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total	des recettes d'ordre	13 774 356,00		16 359 503,00	16 359 503,00	16 359 503,00
d	l'investissement					
	TOTAL	29 020 003,00	0,00	34 003 500,00	34 003 500,00	34 003 500,00

	<u> </u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 003 500,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	15 837 403,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \; DE \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RE \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DE \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041 \; ; \; DE \; 043 = RE \; 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	45 401 014,00		45 401 014,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 472 489,00		12 472 489,00
014	Atténuations de produits	9 600 000,00		9 600 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 395 494,00		2 395 494,00
66	Charges financières	455 905,00	0,00	455 905,00
67 68	Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 174 600,00 800 000,00	50 000,00 7 754 450,00	4 224 600,00 8 554 450,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	7 7 6 7 7 6 6 7 6 6	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		8 555 053,00	8 555 053,00
	Dépenses d'exploitation – Total	75 299 502,00	16 359 503,00	91 659 005,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
"	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	91 659 005,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement	0,00 0,00	0,00 522 100,00	0,00 522 100,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 870 000,00	0,00	6 870 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises)	1 736 800,00 4 613 600,00 0,00 20 259 500,00 0,00 1 500,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1 736 800,00 4 613 600,00 0,00 20 259 500,00 0,00 1 500,00
1	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	33 481 400,00	522 100,00	34 003 500,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 003 500,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	90 122 000,00		90 122 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	40 000,00		40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	140 405,00		140 405,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 734 500,00 0,00	0,00 522 100,00 0,00 0,00	0,00 1 256 600,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	91 136 905,00	522 100,00	91 659 005,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
"	

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 91 659 005,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	921 420,00	0,00	921 420,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 721 077,00	0,00	16 721 077,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	1 500,00
28	Amortissement des immobilisations		7 754 450,00	7 754 450,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		8 555 053,00	8 555 053,00
	Recettes d'investissement – Total	17 643 997,00	16 359 503,00	34 003 500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 003 500,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	45 328 501,00	45 401 014,00	45 401 014,00
604	Achats d'études, prestations de services	175 000,00	175 000,00	175 000,00
605	Achats d'eau	360 000,00	432 500,00	432 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	3 142 463,00	1 897 597,00	1 897 597,00
6062	Produits de traitement	55 000,00	55 000,00	55 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	107 500,00	111 500,00	111 500,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6066	Carburants	240 500,00	238 000,00	238 000,00
6068	Autres matières et fournitures	786 100,00	786 300,00	786 300,00
611	Sous-traitance générale	4 017 138,00	4 345 041,00	4 345 041,00
6132	Locations immobilières	139 100,00	144 300,00	144 300,00
6135	Locations mobilières	149 000,00	173 200,00	173 200,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	17 500,00	19 000,00	19 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	57 000,00	57 000,00	57 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	955 000,00	775 000,00	775 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	367 560,00	374 000,00	374 000,00
61551	Entretien matériel roulant	235 000,00	86 500,00	86 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	73 500,00	72 500,00	72 500,00
6156	Maintenance	370 625,00	249 500,00	249 500,00
6168	Autres	184 000,00	216 000,00	216 000,00
617	Etudes et recherches	222 500,00	40 000,00	40 000,00
618	Divers	148 000,00	148 200,00	148 200,00
6226	Honoraires	150 000,00	120 000,00	120 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	44 000,00	46 000,00	46 000,00
6231	Annonces et insertions	22 000,00	21 000,00	21 000,00
6236	Catalogues et imprimés	72 150,00	68 150,00	68 150,00
6248	Divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	8 190,00	7 100,00	7 100,00
6261	Frais d'affranchissement	315 000,00	315 000,00	315 000,00
6262	Frais de télécommunications	120 850,00	106 250,00	106 250,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	2 550,00	2 550,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	77 100,00	81 300,00	81 300,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	150 000,00	150 000,00
6288	Autres	77 500,00	77 500,00	77 500,00
	Taxes foncières		· ·	·
63512	1	68 625,00	52 036,00	52 036,00
6358	Autres droits	5 000,00	2 890,00	2 890,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
6378	Autres taxes et redevances	30 307 500,00	31 706 500,00	31 706 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 001 509,00	12 472 489,00	12 472 489,00
6211	Personnel intérimaire	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	11 445 574,00	11 646 629,00	11 646 629,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	165 840,00	165 840,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	164 335,00	222 020,00	222 020,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	36 000,00	35 000,00	35 000,00
648	Autres charges de personnel	305 600,00	353 000,00	353 000,00
014	Atténuations de produits (7)	9 500 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	9 500 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 256 166,00	2 395 494,00	2 395 494,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 256 166,00	2 395 494,00	2 395 494,00
	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	69 086 176,00	69 868 997,00	69 868 997,00
66	Charges financières (b) (8)	602 445,00	455 905,00	455 905,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600 000,00	440 000,00	440 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7 555,00	-9 095,00	-9 095,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	20 000,00	20 000,00
6688	Autre	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 974 600,00	4 174 600,00	4 174 600,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	300,00	300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Subventions exceptionnelles d'équipement	58 000,00	58 000,00	58 000,00
	I SUDVEITIONS EXCEDITIONNEILES D'ECHINEME			
6742	1 ' ' '			·
	Autres charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	3 876 300,00 320 000,00	4 076 300,00 800 000,00	4 076 300,00 800 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		73 983 221,00	75 299 502,00	75 299 502,00
023	Virement à la section d'investissement	6 029 081,00	8 555 053,00	8 555 053,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	7 745 275,00	7 804 450,00	7 804 450,00
675 6811	Valeur comptable éléments d'actif cédés Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	50 000,00 7 695 275,00	50 000,00 7 754 450,00	50 000,00 7 754 450,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 774 356,00	16 359 503,00	16 359 503,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 774 356,00	16 359 503,00	16 359 503,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		87 757 577,00	91 659 005,00	91 659 005,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	91 659 005,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	26 430,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	35 525,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 095,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	90,000,00	100 000,00	100 000,00
64198	Autres remboursements	90 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	86 247 472,00	90 122 000,00	90 122 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	34 050 000,00	35 800 000,00	35 800 000,00
70118	Autres ventes d'eau	160 000,00	150 000,00	150 000,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	2 628 000,00	2 420 000,00	2 420 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	9 100 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
70128	Autres taxes et redevances	88 000,00	82 000,00	82 000,00
704	Travaux	700 000,00	800 000,00	800 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	26 700 000,00	28 100 000,00	28 100 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
7065	Produits commissions recouvrt assainist	205 000,00	205 000,00	205 000,00
7083	Locations diverses	8 108 000,00	8 460 000,00	8 460 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	205 000,00	205 000,00	205 000,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	553 472,00	550 000,00	550 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	150 000,00	150 000,00	150 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	44 500,00	40 000,00	40 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	44 500,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	122 005,00	140 405,00	140 405,00
7588	Autres	122 005,00	140 405,00	140 405,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	86 503 977,00	90 402 405,00	90 402 405,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	731 500,00	734 500,00	734 500,00
7711	Dédits et pénalités perçus	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	12 000,00	15 000,00	15 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	3 500,00	3 500,00	3 500,00
778	Autres produits exceptionnels	695 000,00	695 000,00	695 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	87 235 477,00	91 136 905,00	91 136 905,00
040	T	500,400,00	500 400 00	500 400 00
042 777	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	522 100,00	522 100,00 522 100,00	522 100,00
	Quote-part subv invest transf cpte résul	522 100,00		522 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	522 100,00	522 100,00	522 100,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	87 757 577,00	91 659 005,00	91 659 005,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	91 659 005,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

⁽⁶⁾ Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

⁽⁷⁾Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs

mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 309 000,00	1 736 800,00	1 736 800,00
2031	Frais d'études	1 110 000,00	1 530 000,00	1 530 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	199 000,00	206 800,00	206 800,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 163 900,00	4 613 600,00	4 613 600,00
2111	Terrains nus	90 000,00	50 000,00	50 000,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	215 000,00	275 000,00	275 000,00
21451	Aménagt Bât. d'exploitation sol autrui	310 000,00	450 000,00	450 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	30 000,00	30 000,00
2154	Matériel industriel	85 000,00	85 000,00	85 000,00
21561	Service de distribution d'eau	2 625 000,00	2 535 000,00	2 535 000,00
2182	Matériel de transport	725 600,00	1 080 000,00	1 080 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	46 300,00	56 000,00	56 000,00
2184	Mobilier	13 000,00	13 000,00	13 000,00
2188 22	Autres immobilisations corporelles	54 000,00	39 600,00	39 600,00
	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	14 865 003,00	20 259 500,00	20 259 500,00
2313 2315	Constructions Installat°, matériel et outillage techni	1 650 000,00 13 215 003,00	3 465 000,00 16 794 500,00	3 465 000,00 16 794 500,00
2315				<u> </u>
10	Total des dépenses d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	20 337 903,00	26 609 900,00 0,00	26 609 900,00 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 159 000,00	6 870 000,00	6 870 000,00
1641	Emprunts en euros	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 850 000,00	2 420 000,00	2 420 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 129 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
1681	Autres emprunts	580 000,00	500 000,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 500,00	1 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	1 500,00	1 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 160 000,00	6 871 500,00	6 871 500,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	28 497 903,00	33 481 400,00	33 481 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	522 100,00	522 100,00	522 100,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	522 100,00	522 100,00	522 100,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	200 000,00	200 000,00	200 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	47 100,00	47 100,00	47 100,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	23 500,00	23 500,00	23 500,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	36 500,00	36 500,00	36 500,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	14 000,00	14 000,00	14 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13918	Autres subventions d'équipement Charges transférées	195 000,00 0,00	195 000,00 0,00	195 000,00 0,00
		+ +	· -	•
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	522 100,00	522 100,00	522 100,00
_	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	29 020 003,00	34 003 500,00	34 003 500,00
	- rotal des dépenses réenes et à ordre)			+

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 003 500,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	684 000,00	921 420,00	921 420,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	424 000,00	711 420,00	711 420,00
1318	Autres subventions d'équipement	260 000,00	210 000,00	210 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 560 647,00	16 721 077,00	16 721 077,00
1641	Emprunts en euros	10 431 647,00	14 371 077,00	14 371 077,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 129 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	15 244 647,00	17 642 497,00	17 642 497,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 500,00	1 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	1 500,00	1 500,00
2.0	Total des recettes financières	1 000,00	1 500,00	1 500,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
100	TOTAL RECETTES REELLES	15 245 647,00	17 643 997,00	17 643 997,00
004	T	 		•
021	Virement de la section d'exploitation	6 029 081,00	8 555 053,00	8 555 053,00
040 2182	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) Matériel de transport	7 745 275,00 50 000,00	7 804 450,00 50 000,00	7 804 450,00 50 000,00
28031	Frais d'études	75 600,00	75 600,00	75 600,00
28032	Frais de recherche et de développement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
28033	Frais d'insertion	2 500,00	0.00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	100 000,00	141 000,00	141 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	8 000,00	8 000,00	8 000,00
28131	Bâtiments	190 000,00	190 000,00	190 000,00
		68 000,00	*	47 000,00
28135	Installations générales, agencements,	111 000,00	47 000,00 126 000,00	
28145	Aménagements construction sol d'autrui	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	*	126 000,00 18 600.00
28151	Installations complexes spécialisées	18 600,00	18 600,00	,
28153	Installations à caractère spécifique	3 731 000,00	3 981 000,00	3 981 000,00 100 000.00
28154	Matériel industriel	100 000,00	100 000,00	1 960 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	2 173 825,00	1 960 000,00	
28157	Aménagement matériel industriel	26 500,00	11 000,00	11 000,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	89 950,00	89 950,00	89 950,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	698 800,00	698 800,00	698 800,00
28182	Matériel de transport	150 000,00	151 000,00	151 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	90 500,00	95 500,00	95 500,00
28184	Mobilier	20 000,00	20 000,00	20 000,00
28188	Autres	25 000,00	25 000,00	25 000,00
	ELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	13 774 356,00	16 359 503,00	16 359 503,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	13 774 356,00	16 359 503,00	16 359 503,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	29 020 003,00	34 003 500,00	34 003 500,00
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)			

·
0,00
+
0,00
=
34 003 500,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0 (1) LIBELLE: RENOVATION ENERGETIQUE COUPERIN HT TRAITEMENT AU CHARBON ACTIF TRAVAUX USINES DE PRODUCTION RENOVATION ENERGETIQUE COUPERIN HT TRAITEMENT AU CHARBON ACTIF TRAVAUX USINES DE PRODUCTION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 4 485 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 485 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 985 000,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-4 485 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230013 (1) LIBELLE: GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 11 649 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	11 649 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	11 649 500,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-11 649 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230014 (1) LIBELLE: CREATION ET MISE A NIVEAU USINES DE TRAITEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 835 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	835 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-835 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

 ⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230015 (1) LIBELLE : GESTION PATRIMONIALE DES OUVRAGES

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-500 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230016 (1) LIBELLE : INTERCONNEXIONS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 742 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	742 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	742 500,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-742 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230017 (1) LIBELLE : CYCLE DE L'EAU - Etudes et assistance maîtrise d'o

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 940 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	940 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	940 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-940 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 240027 (1) LIBELLE : DECARBONATION DU PARC AUTO EAU

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice				
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	0,00	d 0,00				
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00				
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00				
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00				

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-1 000 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
76-27084620CT4METROU	20/07/2023	10 000 000,00	9 800 000,00	0,00	4 400 000,00	5 400 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
MIR268990EUR	13/07/2005	2 348 073,44	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		12 348 073,44	9 800 000,00	0,00	4 400 000,00	5 400 000,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					47 132 775,74									
1641 Emprunts en euros (total)					30 664 665,74									
1850/001- DEBIT OFFICE (17E-SG A14099MO (FEP25CAE) CP0152 (2018INVEST)	SOCIETE GENERALE CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE CREDIT AGRICOLE CORPORATE &	15/12/2017 23/12/2009 08/11/2018		20/03/2018 25/03/2010 15/02/2019	15 000 000,00 1 000 000,00 7 500 000,00	F F	FIXE FIXE	1,390 2,200 1,680	1,418 2,217 1,715		T T	C P C	0 0 0	A-1 A-1 A-1
MIN268612EUR/MIN228243/ (2005D MON268161/MON255550E/0286411 (INVESTMENT BANK C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL C2FIL / CAISSE FRANCAISE	15/12/2003 08/11/2007		01/01/2005	71 700,00 92 965,74	V F	EURIBOR12M	5,100 4,870	3,572 4,871		A A	P X Libre	0	A-1 A-1
MON532439/MON530980EUR (MON530	DE FINANCEMENT LOCAL C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/12/2019		01/04/2020	7 000 000,00	F	FIXE	0,680	0,682		Т	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					16 468 110,00									
LT060202 (SRAPBOOS)	CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK	15/09/2006		15/12/2011	874 200,00	V	TAG03M	3,744	3,122		А	P	N	A-1
MIR 174242EUR (2013CLTR) MIR 174242EUR (REFICLTR11)	DCL / DEXIA CREDIT LOCAL DCL / DEXIA CREDIT LOCAL	16/08/2005 18/07/2011		15/12/2024 01/01/2014	10 000 000,00 5 593 910,00	V V	EONIA EONIA	0,190 4,190	0,511 1,306		X A	F X Libre	0	A-1 A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

					Emprunts e	dettes à l'o	origine du contrat							
			Date					Taux	initial		Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés					7 465 468,00									
(Total)					7 403 400,00									
1681 Autres emprunts (total)					7 465 468,00									
10094841/01 (2009001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	31/12/2008		16/12/2010	336 152,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	0	A-1
10164362/01 (11E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	21/02/2011		04/05/2012	987 680,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	Р	0	A-1
10223531/01 (12E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	25/11/2010		25/02/2013	1 314 525,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
10285941/01 (12E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	23/11/2011		25/05/2013	73 140,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	Р	0	A-1
10313061/01 (12E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	23/11/2011		25/10/2013	1 315 482,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
10353261/01 (12E0004)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	15/03/2012		25/12/2013	68 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	Р	0	A-1
10365141/01 (13E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	12/11/2012		25/02/2014	530 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
10446161/01 2013 (14E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	22/11/2013		25/01/2015	105 900,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
10456301/01 2013 (14E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	02/12/2013		25/01/2015	14 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
1047239-T2 (17E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	27/02/2014		23/03/2018	120 069,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	Р	0	A-1
10472391/01 (14E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	07/04/2014		25/05/2015	135 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
10497241/01 (14E0004)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	25/06/2014		25/08/2015	33 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
10603921/01 (16E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	23/03/2016		05/12/2017	66 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
1061300 (17E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	09/12/2016		29/08/2018	1 060 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
10615411/01 (16E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	31/08/2016		05/12/2017	94 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	Р	0	A-1
1066174 (19E002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	18/12/2018		02/04/2020	107 062,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	0	A-1
1067893 20 (20E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	11/03/2020		13/10/2021	103 562,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	С	0	A-1
1069829 (17E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	31/05/2017		04/10/2018	52 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	Р	0	A-1
1077502 (19E001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	13/12/2018		16/04/2020	13 752,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	0	A-1

					Emprunts e	t dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1081710 (19E003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	01/03/2019		03/05/2020	215 173,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	С	0	A-1
1085433 20 (20E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	11/03/2020		29/09/2021	106 453,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	С	0	A-1
1087316 20 (20E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	06/04/2020		13/10/2021	612 018,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	0	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
4007 Autora dattas (444-1)					0.00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					54 598 243,74									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON I AN INATO			s et dettes au 01/01		/ /			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		24 966 982,16					3 938 324,70	431 104,04	0,00	26 397,68
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		22 349 908,72					1 527 451,26	298 069,47	0,00	25 910,82
1850/001- DEBIT OFFICE (17E-SG	N	0,00	A-1	10 500 000,00	13,97	F	FIXE	1,390	750 000,00	144 407,97	0,00	4 517,50
A14099MO (FEP25CAE)	N	0,00	A-1	507 894,60	11,00	F	FIXE	4,280	41 275,77	21 078,44	0,00	55,48
CP0152 (2018INVEST)	N	0,00	A-1	5 625 000,00	14,87	F	FIXE	1,680	375 000,00	93 673,13	0,00	11 515,00
MIN268612EUR/MIN228243/ (2005D	N	0,00	A-1	21 643,32	5,00	V	EURIBOR12M	3,391	3 304,69	744,12	0,00	749,09
MON268161/MON255550E/0286411 (N	0,00	A-1	7 870,80	0,92	F	FIXE	4,870	7 870,80	383,31	0,00	0,00
MON532439/MON530980EUR (MON530	N	0,00	A-1	5 687 500,00	16,00	F	FIXE	0,680	350 000,00	37 782,50	0,00	9 073,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		2 617 073,44					2 410 873,44	133 034,57	0,00	486,86
LT060202 (SRAPBOOS)	N	0,00	A-1	269 000,00	3,96	٧	TAG03M	5,000	62 800,00	13 674,17	0,00	486,86
MIR 174242EUR (2013CLTR)	N	0,00	A-1	1 505 763,11	0,96	V	EONIA	5,000	1 505 763,11	76 542,97	0,00	0,00
MIR 174242EUR (REFICLTR11)	N	0,00	A-1	842 310,33	0,92	V	EONIA	5,000	842 310,33	42 817,43	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 943 395,71					490 264,34	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		2 943 395,71					490 264,34	0,00	0,00	0,00
10094841/01 (2009001)	N	0,00	A-1	22 410,18	0,96	F	FIXE	0,000	22 410,18	0,00	0,00	0,00
10164362/01 (11E0001)	N	0,00	A-1	197 536,04	2,34	F	FIXE	0,000	65 845,33	0,00	0,00	0,00

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	I/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
10223531/01 (12E0001)	N	0,00	A-1	350 540,00	3,12	F	FIXE	0,000	87 635,00	0,00	0,00	0,00
10285941/01 (12E0002)	N	0,00	A-1	19 504,00	3,39	F	FIXE	0,000	4 876,00	0,00	0,00	0,00
10313061/01 (12E0003)	N	0,00	A-1	350 795,20	3,77	F	FIXE	0,000	87 698,80	0,00	0,00	0,00
10353261/01 (12E0004)	N	0,00	A-1	18 133,37	3,94	F	FIXE	0,000	4 533,33	0,00	0,00	0,00
10365141/01 (13E0001)	N	0,00	A-1	139 498,75	4,15	F	FIXE	0,000	27 899,75	0,00	0,00	0,00
10446161/01 2013 (14E0002)	N	0,00	A-1	42 360,00	5,08	F	FIXE	0,000	7 060,00	0,00	0,00	0,00
10456301/01 2013 (14E0001)	N	0,00	A-1	5 799,97	5,05	F	FIXE	0,000	966,67	0,00	0,00	0,00
1047239-T2 (17E0003)	N	0,00	A-1	72 041,40	8,23	F	FIXE	0,000	8 004,60	0,00	0,00	0,00
10472391/01 (14E0003)	N	0,00	A-1	54 000,00	5,41	F	FIXE	0,000	9 000,00	0,00	0,00	0,00
10497241/01 (14E0004)	N	0,00	A-1	13 440,00	5,64	F	FIXE	0,000	2 240,00	0,00	0,00	0,00
10603921/01 (16E0001)	N	0,00	A-1	35 200,00	7,93	F	FIXE	0,000	4 400,00	0,00	0,00	0,00
1061300 (17E0001)	N	0,00	A-1	635 999,98	8,66	F	FIXE	0,000	70 666,67	0,00	0,00	0,00
10615411/01 (16E0002)	N	0,00	A-1	50 560,00	7,93	F	FIXE	0,000	6 320,00	0,00	0,00	0,00
1066174 (19E002)	N	0,00	A-1	78 512,12	10,25	F	FIXE	0,000	7 137,47	0,00	0,00	0,00
1067893 20 (20E0001)	N	0,00	A-1	82 849,61	11,78	F	FIXE	0,000	6 904,13	0,00	0,00	0,00
1069829 (17E0002)	N	0,00	A-1	31 559,98	8,76	F	FIXE	0,000	3 506,67	0,00	0,00	0,00
1077502 (19E001)	N	0,00	A-1	10 084,80	10,29	F	FIXE	0,000	916,80	0,00	0,00	0,00
1081710 (19E003)	N	0,00	A-1	157 793,52	10,34	F	FIXE	0,000	14 344,87	0,00	0,00	0,00
1085433 20 (20E0003)	N	0,00	A-1	85 162,39	11,74	F	FIXE	0,000	7 096,87	0,00	0,00	0,00
1087316 20 (20E0002)	N	0,00	A-1	489 614,40	11,78	F	FIXE	0,000	40 801,20	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
(total)												
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		27 910 377,87					4 428 589,04	431 104,04	0,00	26 397,68

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3	

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66811 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

In	Indices sous-jacents		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	31	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	27 910 377,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						() ()						
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Effet de l'instrument de couverture										
		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)					
	Référence de l'emprunt	Index	Niveau de taux	la dan		01	Dun dulka - /700	Avant opération	Après opération			
	couvert	(5)	(6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	de couverture	de couverture			
Taux fixe (total)						0,00	0,00					
Taux variable simple (total)						0,00	0,00					
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00					
Total						0,00	0,00					

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		
Biens de faible valeur		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2017-12-18	
CGCT): 500.00 €		

Procédure	Procédure Catégories de biens amortis d'amortissement		
(linéaire, dégressif,		(en années)	
variable)			
L	Seuil d'amortissement sur un an : 600 ¬ TTC	1	08/10/2018
L	Seuil d'amortissement sur un an : 500 ¬ HT (services assujettis à TVA)	1	08/10/2018
L	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	08/10/2018
L	Etudes non suivies de réalisation	5	08/10/2018
L	Logiciels	2	08/10/2018
L	Voitures	5	08/10/2018
L	Camions et véhicules industriels	8	08/10/2018
L	Véhicules autonomes d'expérimentation	3	08/10/2018
L	Mobilier	10	08/10/2018
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	08/10/2018
L	Matériel informatique	5	08/10/2018
L	Matériel classique	6	08/10/2018
L	Installations et appareils de chauffage	15	08/10/2018
L	Appareils de levage - ascenseurs	15	08/10/2018
L	Appareils de laboratoire	5	08/10/2018
L	Equipements de garage et ateliers	10	08/10/2018
L	Equipements des cuisines	10	08/10/2018
L	Installations de voirie	25	08/10/2018
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	08/10/2018
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	08/10/2018
L	Bâtiments	50	08/10/2018
L	Bâtiments légers, abris	10	08/10/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques	15	08/10/2018
	et téléphoniques		
L	Réseaux câblés	25	08/10/2018
L	Subventions d'équipements versées pour des biens mobiliers, du	5	08/10/2018
	matériel ou des études	20	00/40/0040
L	Subventions d'équipements versées pour le financement de bâtiments ou d'installations	30	08/10/2018
	Subventions d'équipements versées pour des projets d'infrastrucuture	40	08/10/2018
_	d'intérêt national	.~	00/10/2010
L	Ouvrages pour le captage, le transport et le traitement de l'eau	60	08/10/2018
L	Canalisations d'adduction d'eau	60	08/10/2018
L	Installations de traitement de l'eau potable	15	08/10/2018
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage et de	15	08/10/2018
	ventilation		
L,	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc) et de comptage	6	08/10/2018
L	Bâtiments	50	08/10/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

ACT ETAT BEOT ROTISIONS ET BES BET RESIATIONS						
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	800 000,00		2 456 926,84	3 256 926,84	0,00	3 256 926,84
Admission non valeur	800 000,00		2 456 926,84	3 256 926,84	0,00	3 256 926,84
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	800 000,00		2 456 926,84	3 256 926,84	0,00	3 256 926,84

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 042 100,00	I 5 042 100,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	4 520 000,00	4 520 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 600 000,00	1 600 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 420 000,00	2 420 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	500 000,00	500 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	522 100,00	522 100,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	522 100,00	522 100,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 042 100,00	0,00	0,00	5 042 100,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	16 311 003,00	III 16 311 003,00
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	1 500,00	1 500,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00	1 500,00
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	16 309 503,00	16 309 503,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	75 600,00	75 600,00
28032	Frais de recherche et de développement	15 000,00	15 000,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	141 000,00	141 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	8 000,00	8 000,00
28131	Bâtiments	190 000,00	190 000,00
28135	Installations générales, agencements,	47 000,00	47 000,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	126 000,00	126 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	18 600,00	18 600,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 981 000,00	3 981 000,00
28154	Matériel industriel	100 000,00	100 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 960 000,00	1 960 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	11 000,00	11 000,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 000,00	1 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	89 950,00	89 950,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	698 800,00	698 800,00
28182	Matériel de transport	151 000,00	151 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	95 500,00	95 500,00
28184	Mobilier	20 000,00	20 000,00
28188	Autres	25 000,00	25 000,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	8 555 053,00	8 555 053,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 311 003,00	0,00	0,00	0,00	16 311 003,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	ı ı	5 042 100,00
Ressources propres disponibles	IV	16 311 003,00
Solde	V = IV - II (6)	11 268 903,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

- (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II Présentation générale du budget vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'	Au profit d'organismes publics			0,00	0,00	0,00	
Au profit d'	Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00	
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)		0,00	0,00	0,00			
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception	A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
Engageme	Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP			Montant des CP	
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
PR230014/2023	9 400 000,00	18 735 000,00	28 135 000,00	1 110 000,00	835 000,00	26 190 000,00
CREATION ET MISE						
A NIVEAU USINES						
DE TRAITEMENT						
PR230017/2023	970 000,00	2 046 345,00	3 016 345,00	276 345,00	940 000,00	1 800 000,00
CYCLE DE L'EAU -						
Etudes et assistance						
maîtrise d'o						
PR240027/2024	0,00	4 718 000,00	4 718 000,00	0,00	1 000 000,00	3 718 000,00
DECARBONATION	.,			.,		
DU PARC AUTO						
EAU						
PR230015/2023	1 150 000,00	3 200 000,00	4 350 000,00	50 000,00	500 000,00	3 800 000,00
GESTION		·				
PATRIMONIALE						
DES OUVRAGES						
PR230013/2023	34 230 000,00	48 000 000,00	82 230 000,00	10 480 000,00	11 649 500,00	60 100 500,00
GESTION						
PATRIMONIALE						
DES RESEAUX						
D'EAU POTABLE						
PR230016/2023	1 800 000,00	2 947 500,00	4 747 500,00	5 000,00	742 500,00	4 000 000,00
INTERCONNEXIONS						
AP65/2021	2 710 000,00	0,00	2 710 000,00	702 137,74	1 500 000,00	507 862,26
RENOVATION						
ENERGETIQUE						
COUPERIN						
AP45/2020	8 000 000,00	3 500 000,00	11 500 000,00	303 754,29	2 800 000,00	8 396 245,71
TRAITEMENT AU						
CHARBON ACTIF						
AP47/2020	4 700 000,00	0,00	4 700 000,00	3 774 768,94	185 000,00	740 231,06
TRAVAUX USINES						
DE PRODUCTION						

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)		S POURVUS SUR	
, ,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 13,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Attaché territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe	C C C A B	1,00 9,00 2,00 2,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 9,00 2,00 2,00 1,00	1,00 9,00 1,00 1,00 1,00	0,00 0,00 1,00 1,00 0,00	1,00 9,00 2,00 2,00 1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		215,00	0,00	215,00	42,00	158,00	200,00
Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Agent de maitrise territorial Agent de maitrise territorial principal Cadre Cadre de direction Cadre supérieur Ingénieur territorial Ingénieur territorial en chef Ingénieur territorial en chef hors classe Ingénieur territorial principal Ouvrier employé Technicien Technicien supérieur Technicien territorial principal de 1ère classe	C C C C C A A A A A A A A B B B	3,00 20,00 2,00 3,00 10,00 22,00 1,00 4,00 9,00 1,00 2,00 70,00 33,00 25,00 8,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	3,00 20,00 2,00 3,00 10,00 22,00 1,00 4,00 9,00 1,00 2,00 70,00 33,00 25,00 8,00 1,00	1,00 20,00 2,00 2,00 10,00 0,00 0,00 3,00 1,00 0,00 1,00 0,00 0	1,00 0,00 0,00 1,00 0,00 21,00 2,00 1,00 0,00 1,00 68,00 31,00 24,00 4,00 1,00	2,00 20,00 2,00 3,00 10,00 21,00 2,00 4,00 1,00 2,00 68,00 31,00 24,00 6,00 1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМІ	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		230,00	0,00	230,00	55,00	160,00	215,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année co

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES SECTEUR REMUNERATION (3) CONTRAT					
AGENTS NON TITOLAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		-	1			
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	С	ADM	477	0,00	3-3-1°	CDI
Adjoint technique territorial	С	TECH	441	0,00	3-3-2°	CDI
Agent de maitrise territorial	С	TECH	497	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché territorial	Α	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Cadre	Α	TECH		0,00	A privé	CDI
Cadre de direction	Α	TECH		0,00	A privé	CDI
Cadre supérieur	Α	TECH		0,00	A privé	CDI
Ingénieur territorial	Α	TECH	770	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial en chef hors classe	Α	TECH	HA3	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial principal	Α	TECH	987	0,00	3-3-2°	CDI
Ouvrier employé	Α	TECH		0,00	A privé	CDI
Technicien	В	TECH		0,00	A privé	CDI
Technicien supérieur		TECH		0,00	A privé	CDI
Technicien territorial	В	TECH	525	0,00	3-3-2°	CDI
Technicien territorial	В	TECH	552	0,00	3-3-2°	CDI
Technicien territorial	В	TECH	389	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien territorial	В	TECH	397	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien territorial principal de 1ère classe	В	TECH	706	0,00	3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de matirie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-3° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-6° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la réation ou la suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une service public.
 - de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus. A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	IV – ANNEXES	IV
Ì	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1 2
	EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Le 108 108 allée François Mitterrand 76006 ROUEN (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres 29/06/2016 - Détention de 2445 actions	AGENCE FRANCE LOCALE	Etablissement de crédit	Société anonyme à conseil d'administration	244 500,00

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 125 Nombre de membres présents : 121 Nombre de suffrages exprimés : 121

VOTES:
Pour: 99
Contre: 13
Abstentions: 9

Date de convocation : 08/12/2023

Présenté par (1) M. ROULY, Vice-Président, A H2o le 18/12/2023 (1) M. ROULY, Vice-Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil A H2o, le 18/12/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

MAYER-ROSSIGNOL Nicolas	-

Certifié exécutoire par (1) M. ROULY, Vice-Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : Assemblée délibérante.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.